

Bourbon, comte de Vendôme (famille, un temps, en possession de la seigneurie de Campsillon)

Le 24 août 1424, un contrat est signé entre, d'une part, Jeanne, dame de Laval, de Vitré et de Châtillon, et sa fille Anne, dame de Laval, de Vitré et du Gavre, en son nom et comme tutrice de son fils aîné Guy XIV de Laval, sire du Gavre, de Montfort et de la Roche-Bernard, et, d'autre part, Louis de Bourbon, comte de Vendôme, seigneur d'Épernon, de Mondoubleau, du Teil, Préaux et Rémalard, frère cadet de Jacques (II) de Bourbon, comte de la Marche et de Castres, pour le mariage de ce dernier et de Jeanne de Laval, fille aînée de feu Guy XIII de Laval et d'Anne. La dot, fixée à 2 000 livres tournois de rente annuelle, est assise, en partie, sur les terres de Brion, Blou et Avrillé, situées en Anjou, prélevées sur les biens de Jeanne de Laval, sa grand-mère, et, pour une autre partie sur les terres de Plélan, Saint-Aubin-des-Châteaux et Campsillon situées en Bretagne provenant du patrimoine d'Anne. S'y ajoutent, 30 muids de sel, mesure de Guérande, récolté avant le 15 août dernier. À cette première dotation, s'en ajoute une autre de 2 000 livres de rente annuelle octroyées par Anne de Laval et assises en Normandie sur les terres d'Acquigny, Crèvecoeur et du Bois-Hellin ou encore en Hainaut, en tous les cas hors de « Bretagne bretonnant » ; il est prévu qu'elles soient versées en deux termes de 1 000 livres : l'un placé au lendemain du décès de Jeanne, la grand-mère, et l'autre d'Anne, la mère de la future mariée. Anne s'engage encore à verser 10 000 écus pour la rançon du comte qui est prisonnier des Anglais (BERTRAND de BROUSSILLON, Arthur, *La maison de Laval (1020-1605) ; Étude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vitré*, t. III, Paris, 1900, n° 1187, p. 50, 52-53 ; GUILLOTIN de CORSON, *Les grandes...*, p. 40-44).

Affirmant que les terres octroyées sont d'une valeur inférieure de 400 livres de rente à l'engagement pris, Louis de Vendôme demande que la donation soit complétée et les arrérages afférents payés, soit 3 000 livres et plus. Le 11 décembre 1433, un accord est passé par lequel il est accordé 100 livres de rente annuelle en Bretagne « gallou », prises dans un premier temps sur la recette de Plélan, et pour les arrérages, et encore pour la somme de 100 livres promise pour la réparation des moulins de Campsillon, le comte de Laval, « ou nom de sadite mere », s'engage à payer 800 livres. Il est encore mentionné que la valeur du « prisage » concernant Campsillon n'a pas été contestée (BERTRAND de BROUSSILLON, *op. cit.*, t. v, n° 3303, p. 73-76).

Aux états de Vannes tenus à compter du 13 novembre 1455, le sire de Campsillon est noté « deffault » (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1673), mais il est représenté aux états de Vannes

de juin 1462 (*ID., ibid.*, t. III, col. 7). Le 12 août 1458, Jeanne de Laval, dame de Campsillon, rend aveu au duc, les lettres de procuration sont du 2 avril, et l'aveu du 12 août (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1472).

Jeanne, comtesse de Vendôme, disparaît le 18 décembre 1468 (GUILLOTIN de CORSON, *Les grandes...*, t. III, p. 41).

Jean de Bourbon, comte de Vendôme, seigneur d'Épernon, de Mondoubleau et de Campsillon, lui succède, et le 3 juin 1469, il rend hommage au duc pour ce qu'il tient de lui (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1472). Le 16 mars 1473, Jean de Bourbon obtient la possibilité de faire appel dans un procès qui l'oppose au seigneur de La Roche (*ibid.*, B 6, f° 45).

Après son décès, survenu le 6 janvier 1478, Campsillon passe à François de Bourbon dont la curatelle est assurée par Pierre de Bourbon, comte de Clermont, sire de Beaujeu, et Jean de Bourbon, bâtard de Vendôme. C'est en son nom qu'est rendu le minu du 1^{er} juillet 1479 (*ibid.*, B 1472). Une quittance de François de Bourbon aux bourgeois de Nantes est rendue le 2 mai 1491 à propos de Marie de Luxembourg (qui épousa François de Bourbon) et de la défunte duchesse Catherine (Arch. mun. Nantes, CC 334).

Au XV^e siècle, les seigneurs de Campsillon, qui appartiennent à la haute noblesse française, ne sont pas présents personnellement. Aussi demandent-ils « respit et delay » pour présenter leur hommage au duc : par exemple, Jeanne de Laval, le 30 octobre 1457 (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1712) ; François de Bourbon, le 2 juin 1480 et pour trois ans (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 9, f° 82). Ils ont recours également à des procureurs qui rendent d'ordinaire des aveux non détaillés : le 4 mars 1458, Jeanne de Laval nomme ses procureurs, Guy de Laval et Jean de Bourbon, pour faire hommage (*ibid.*, 150/27 ; *ibid.*, 242/7, f° 6 v°), avant de donner, le 2 avril 1458, procuration à Jean Chevalier afin de rendre, le 12 août 1458, un aveu général (*ibid.*, B 1472.) ; Jean Chevalier est encore cité comme procureur de Jeanne de Laval le 16 juin 1466, et reçoit à ce titre les « lods et ventes » de la vente de la seigneurie de Lauvergnac (Arch. dép. Morbihan, 52, p. 54) ; le 3 juin 1469) ; une autre déclaration générale de la seigneurie de Campsillon est faite au nom de Jean de Bourbon (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1472), et le 1^{er} juillet 1479, un minu est rendu par Antoine de Gonsolles, procureur de Pierre de Bourbon, et Jean de Bourbon, bâtard de Vendôme (*ibid.*, B 1472).

Lors des conflits entre la France et la Bretagne, les seigneurs de Campsillon suivent le roi. Cette attitude est sanctionnée par la confiscation de leurs biens par le duc qui, la paix

revenue, leurs sont remis : par exemple, le 21 juin 1473, est-il ordonné aux juges de Rennes, Nantes et Guérande de sommer les commissaires qui ont touché depuis la trêve les revenus du comte de Vendôme pour ces terres bretonnes de les lui restituer (*ibid.*, B 7, f° 86).

François de Bourbon décède le 14 octobre 1495. Son fils, Charles de Bourbon, comte de Vendôme, lui succède. Mineur, il est placé sous la tutelle de sa mère Marie de Luxembourg, il l'est encore à la date du 13 février 1506 (*ibid.*, 2 1250, f° 83 v°-84).

Charles de Bourbon vend Campsillon vers 1514 à François Tournemine seigneur de la Guerche et de la Hunaudaye (RIONDEL, H., « Piriac-sur-mer sous l'Ancien Régime – La baronnie de Campzillon », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. 72, 1932, p. 186). Cette vente doit se situer en 1514 car à cette date Isabelle de Bretagne, épouse de Jean IV de Rieux, a voulu faire jouer à son avantage le droit de retrait lignager (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1169, du 8 août 1515, où sont cités divers actes de procédures antérieures dont un du 19 octobre 1514 ; GUILLOTIN de CORSON, *Les grandes ...*, *op. cit.*, p. 41).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Bourbon, de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024